



NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),
Sites of Community Importance (SCI) and

for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0002005
SITENAME Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach

TABLE OF CONTENTS

- [1. SITE IDENTIFICATION](#)
- [2. SITE LOCATION](#)
- [3. ECOLOGICAL INFORMATION](#)
- [4. SITE DESCRIPTION](#)
- [5. SITE PROTECTION STATUS](#)
- [6. SITE MANAGEMENT](#)
- [7. MAP OF THE SITE](#)

1. SITE IDENTIFICATION

1.1 Type A	1.2 Site code LU0002005	Back to top
---------------	----------------------------	-----------------------------

1.3 Site name

Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach

1.4 First Compilation date 2000-01	1.5 Update date 2023-11
---------------------------------------	----------------------------

1.6 Respondent:

Name/Organisation:	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Address:	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
Email:	natura2000@mev.etat.lu

1.7 Site indication and designation / classification dates

Date site classified as SPA:	2004-01
National legal reference of SPA designation	Règlement grand-ducal du 6 octobre 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach. #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/10/06/a655/jo#

2. SITE LOCATION

2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

Longitude 6.20655 Latitude 49.72608

2.2 Area [ha]: 767.36 2.3 Marine area [%]: 0.0

2.4 Sitelength [km]:

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site					Site assessment				
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A297	Acrocephalus scirpaceus			r	10	15	p		G	B	B	C	B
B	A297	Acrocephalus scirpaceus			c				C	M	B	B	C	B
B	A247	Alauda arvensis			r	15	20	p		G	C	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis			p	1	3	p		G	C	B	C	B
B	A257	Anthus pratensis			r	8	12	p		G	C	B	C	B
B	A773	Ardea alba			w	1	15	i	C	M	B	B	C	B
B	A215	Bubo bubo			p	1	2	i		G	B	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax			c				R	M	C	B	C	C
B	A030	Ciconia nigra			r	1	2	i		M	B	B	B	B
B	A082	Circus cyaneus			w				R	M	B	B	C	B
B	A113	Coturnix coturnix			r	1	2	p		G	C	B	C	B
B	A122	Crex crex			r		1	p		M	B	B	C	C
B	A236	Dryocopus martius			r	1	1	p		G	C	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus			p	1	2	i		G	B	B	C	B
B	A153	Gallinago gallinago			c				R	M	C	B	C	C
B	A233	Jynx torquilla			r	1	3	p	R	M	C	B	B	B
B	A338	Lanius collurio			r	4	6	p		G	C	B	C	B
B	A340	Lanius excubitor			r	1	1	p		G	B	B	C	B
B	A868	Leopiepus medius			p	1	2	p		G	C	B	C	B
B	A152	Lymnocyptes minimus			w				P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans			r	2	4	i		G	B	B	C	B
B	A074	Milvus milvus			r	1	1	p		G	C	B	C	B
B	A260	Motacilla flava			r	1	2	p		G	C	B	C	C
B	A072	Pernis apivorus			r	1	2	i		M	D			
B	A274	Phoenicurus phoenicurus			r	2	4	p	R	M	C	B	C	C
B	A314	Phylloscopus sibilatrix			r	15	25	p	C	G	C	B	C	C
B	A140	Pluvialis apricaria			c				V	P	D			
B	A118	Rallus aquaticus			r	2	5	p		G	B	B	C	B

B	A275	Saxicola rubetra		X	r	0				G	D			
B	A210	Streptopelia turtur			r	1	2	p		M	C	B	C	C
B	A142	Vanellus vanellus			c		500	i		M	B	B	C	C
B	A142	Vanellus vanellus			r	0	1	p		G	C	B	B	C

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

4.1 General site character

[Back to top](#)

Habitat class	% Cover
N22	0.8
N26	0.5
N17	16.4
N07	2.4
N16	12.9
N10	11.3
N06	0.2
N09	2.6
N27	52.9
Total Habitat Cover	100.00000000000001

Other Site Characteristics

Situation :La zone est sise sur les territoires des communes de Fischbach, Junglinster et Lorentzweiler, s'étend le long de la vallée de l'Ernz blanche entre le lieu-dit Amberknäppchen près de la localité d'Imbringen au Sud et le lieu-dit Schmëtt près de la localité Fischbach au Nord, tout en incluant différents versants.Milieu physique :Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Keuper moyen sur lesquelles reposent des alluvions (environ la moitié de la zone). Dans la partie centrale, au Nord de la localité d'Altlinster, affleurent les couches du lias inférieur (Hettangien inférieur et supérieur) et du Keuper supérieur (Rhétien). Le sol est caractérisé par la présence des alluvions qui sont remplacés par des sols argileux à argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés lorsqu'on s'éloigne du lit de l'Ernz blanche. Par endroit, des sols sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés, couvrent la zone. L'existence de ces types de sol peut s'expliquer par la géologie, notamment par la présence des couches géologique du Lias et du Rhétien.Occupation du sol :Environ 2/3 de la zone sont occupés par des terrains agricoles, avec une nette prédominance des herbages (près des 9/10e des territoires à vocation agricole). A noter la proportion relativement importante des prairies humides (1/20e des prairies et pâturages) et mésophiles (1/20e des prairies). Il faut ajouter à cela la présence des zones humides telles que les roselières et les magnocariçaies, couvrant plus d'1/20e de la zone. Les forêts couvrent environ 1/3 de la zone et sont concentrées sur le flanc de la colline au lieu-dit Kraechel au Nord de Altinster et le massif forestier Groebësch entre Koedange et Fischbach, ainsi que dans la partie Nord de la zone le long de l'Ernz Blanche.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :La zone sert d'habitat à de nombreuses espèces d'oiseaux pour la nidification ou pour la recherche de nourriture lors de la période de reproduction, mais sert également d'aire de repos en période de migration ou de site d'hivernage. Malgré sa petite taille, dû à sa diversité paysagère et d'habitats, la zone abrite d'importantes populations reproductrices de Pie-grièches grise et écorcheur, le Pipit farlouse, le Râle d'eau, le Grand-duc d'Europe, le Faucon pèlerin, les Milans royal et noir, la Rousserolle effarvatte. Les habitats des espèces susmentionnées s'étendent sur l'ensemble de la zone. Ainsi elle remplit une fonction particulièrement importante pour les populations du Pipit farlouse et de la Pie-grièche grise. Les deux espèces ont connu des régressions rapides au niveau nationale ces dernières années. La zone avec ses prairies et zones humides, gérées de manière extensive, représente un refuge pour les deux espèces sur le territoire national.En particulier, les roselières et autres zones humides bénéficient de la renaturation de l'Ernz blanche effectuée

récemment, développant une végétation et dynamique riveraine quasi naturelle. Plus de 20 % de la population identifiée au niveau national du Rôle d'eau est présente dans la zone. La Rousserolle effarvatte et le Bruant des roseaux, deux autres espèces typiques des roselières indiquent une bonne qualité de l'habitat. La disponibilité de la nourriture des zones humides attire différentes espèces comme le Martin pêcheur, nicheur du site, ou encore la Cigogne noire, visiteur régulier pendant la période de reproduction. En raison de la situation géomorphologique en forme d'entonnoir naturel, la zone accueille un nombre élevé d'oiseaux migrateurs dans les habitats appropriés pendant la migration de printemps et d'automne, dont notamment des limicoles, des oiseaux de proie et d'autres grandes espèces d'oiseaux, ainsi que des passereaux inféodés aux zones humides. Dans ce sens, il y a lieu de mentionner les différentes espèces de limicoles, dont le Vanneau huppé, mais aussi la Bécassine des marais. La Grande Aigrette y peut être observée annuellement en effectifs non négligeables, pendant l'hivernation. Les falaises sont utilisées par le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin pour la nidification. Autres intérêts écologiques : La zone abrite huit types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont les forêts alluviales, les hêtraies à Luzule et à Aspérule, mais également les prairies maigres de fauche et prairies à Molinie, les pelouses sèches et landes à Juniperus communis. Une dizaine de plantes figurant sur la liste rouge nationale ont été répertoriées.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
H	A02		i
M	E01.01		o
M	A03		i
M	J02.01		i
H	A08		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	A03.02		i
M	A04.02		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

Biver G. & T. Conzemius (2010); Die territoriale Revierpopulation des Rotmilans *Milvus milvus* in Luxemburg 2009. *Regulus* WB 25: 13 - 27.
 Biver G. & T. Conzemius (2010)2: Die territoriale Revierpopulation des Schwarzmilans *Milvus migrans* in Luxemburg 2009. *Regulus* WB 25: 28 - 40.
 Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identification des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. *Regulus* WB 25: 84-108.
 Biver, G. (2009); Der Kiebitz *Vanellus vanellus* in Luxemburg 2008. *Regulus* WB 24: 22-32.
 Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxemburg - Stand 2010. *Regulus* 06/2010.
 Biver, G., P. Lorgé & F. Schoos (2007); Der Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg - Stand 2006. *Regulus* WB 22: 42-51.
 Biver, G., P. Lorgé, F. Schoos, M. Grof & F. Sowa (2009); Artenschutzprogramm Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement.
 COLLING, G., T. HELMINGER & L. REICHLING (1994) Notes floristiques 1990-1993. *Bull. Soc. Nat. luxemb.* 95:119-134.
 COLLING, G. & L. REICHLING (1996) Notes floristiques 1994-1995. *Bull. Soc. Nat. luxemb.* 97:25-38.
 Lorgé P. & T. Conzemius (2007); Der Uhu *Bubo bubo* in Luxemburg. *Regulus* WB 22: 36 - 41.
 Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 - 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK.
 Lorgé, P. (2007); Die Bestände von Rotmilan *Milvus milvus* und Schwarzmilan *Milvus migrans* in Luxemburg zwischen 1997 und 2003. *Regulus* WB 22: 30-36.
 MELCHIOR, Ed. (1987) Atlas de Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg. Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga.
 WEISS, Jean (1995) Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs. Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga.
 Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Wespenbussards *Pernis apivorus* in Luxemburg. *Regulus* WB 21: 26 - 30.

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU06	79.6	LU05	50.1	LU02	23.7

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]

LU07	Région de Junglinster	/	
LU02	Amberkneppchen	*	7.3
LU02	Kéidenger Brill - Soup	*	16.4
LU05	Natur- & Geopark Mëllerdall	*	50.1
LU06	Pelouses calcaires de la région de Junglinster	*	79.6

5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147) Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012). Règlement grand-ducal du 6 octobre 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach. #<http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/10/06/a655/jo#>

6. SITE MANAGEMENT

[Back to top](#)

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/> Yes	Name: Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach Link: https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0002015_LU0002005_LU0001045_LU0001020.pdf
<input type="checkbox"/> No, but in preparation	
<input type="checkbox"/> No	

6.3 Conservation measures (optional)

Gestion L'aménagement, la gestion et la protection des prairies humides sont les mesures les plus importantes à prendre pour la sauvegarde des oiseaux nichant dans cet habitat. Pour éviter que les oisillons soient tués lors de la fenaison des prairies de fauche, des contrats avec les agriculteurs devront être faits pour reporter la date de fauche au plutôt à la mi-juin. Les berges servant de lieu de nidification au Martin-pêcheur sont à conserver. Eventuellement, de nouvelles berges artificielles sont à créer. Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection. Un système de panneaux explicatifs (directive 79/409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats. Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont : 1° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Tarier des prés Saxicola rubetra, de la Bergeronnette printanière Motacilla flava et du Pipit farlouse Anthus pratensis, ainsi que des populations d'autres oiseaux prairiaux : a) maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif ; b) aménagement de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ; 2° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Vanneau huppé Vanellus vanellus : a) restauration des zones de nidification et des zones de nourrissage correspondant aux herbages et zones humides ; b) maintien et amélioration des zones de nourrissage en période de migration correspondant aux herbages humides, ainsi qu'aux labours et jachères ; 3° restauration de la population du Râle des genêts Crex crex : a) restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides ; b) préservation de la quiétude en période de reproduction ; 4° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Bécassine des marais Gallinago gallinago, de la Bécassine sourde Lymnocyptes minimus, du Pluvier doré Pluvialis apricaria ou le Combattant varié Philomachus pugnax, ainsi que des populations d'autres oiseaux des vasières et autres zones humides : maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage en période de migration ou d'hivernation, notamment des marais, vasières, prairies marécageuses, cariçaies, friches humides et d'autres dépressions humides dans les herbages et zones inondables de la plaine alluviale ; 5° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Râle d'eau Rallus aquaticus et de la Rousserolle effarvatte Acrocephalus scirpaceus, ainsi que des populations d'autres oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides : maintien, amélioration, voire restauration des habitats de nidification respectivement des aires de repos en halte de migration, notamment des roselières et mégaphorbiaies ; 6° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur Alcedo atthis, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours d'eau : a) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau ; b) maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ; 7° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire Ciconia nigra : a) maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ; b) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ; c) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des zones de nourrissage ; 8° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Grande Aigrette Casmerodius albus (syn. : Egretta alba) : a) maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en

période de migration ;b)maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ;9°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Caille des blés *Coturnix coturnix* :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment d'une mosaïque paysagère de milieux ouverts ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction ;c)promotion du fauchage très tardif pour les zones régulièrement occupées ;d)maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours et le long des chemins ruraux, ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;10°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages agraires :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère d'herbages et de labours ;b)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ;c)promotion des semences printanières dans les champs de céréales ;11°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages :a)maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et pelouses sèches ou maigres ;b)préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ;12°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Milan royal *Milvus milvus* et du Milan noir *Milvus migrans* :a) maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;c)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;d)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;13°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* :a)maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ;b)maintien et amélioration des zones de chasse correspondant aux herbages, zones et friches humides, jachères et landes ;c) préservation de zones refuges dans les herbages en hiver ;d)préservation de la quiétude autour des dortoirs ;14°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* :a)maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b)maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels que zones de chablis, clairières et boisements très clairs ;d)gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;15°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* :a)maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ;b)maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;16°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* et du Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des vergers, des paysages semi-ouverts, des lisières structurées et des futaies lumineuses :a)maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied, notamment en lisière de forêt, en futaies lumineuses et en vergers ;b)maintien et amélioration des pelouses sèches et des herbages maigres richement structurés ;17°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* :a)préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ;b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;d)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;18°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de pics, notamment du Pic noir *Dryocopus martius* et du Pic mar *Dendrocopos medius*, et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;19° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* :a)préservation, amélioration et restauration des zones de nidification correspondant aux falaises et pentes rocheuses ;b) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;c)maintien et restauration des zones de nourrissage, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;20°rétablissement du bon état écologique des eaux :a) amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;21°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des plans d'eau et dépressions humides ; aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau et dépressions humides ;22°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;23°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des roselières ; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau ;24°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ; 25°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres ; gestion par pâturage extensif ;26°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les cultures ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ;27°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et extension surfacique des structures paysagères, tels que murgiers, chemins ruraux non-imperméabilisés, bandes herbacées, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, ainsi que groupes et rangées d'arbres ; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères ;28°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies et forêts alluviales ou humides, y préserver des arbres à forte dimension, des arbres biotopes, des arbres morts et des classes d'âge avancées, ainsi que des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement ;29°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;30°préservation de la

quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002005

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).